

Modalités du Concours des Contrats Doctoraux 2024 de l'ED 261 - 3CH

Le concours se déroulera les mardi 2 et mercredi 3 juillet 2024 en présentiel à l'Institut de Psychologie de Boulogne-Billancourt. Les candidat.e.s résidant en dehors de la France métropolitaine pourront, à titre dérogatoire, participer au concours en visioconférence. Les membres du jury de concours sont les membres titulaires (ou leurs suppléants) du Conseil de l'ED.

Le concours vise à attribuer entre 5 et 7 contrats doctoraux pour la rentrée 2024.

Avant le concours

Le Bureau examine la recevabilité des dossiers de candidature reçus au plus tard le 6 juin 2024 à midi.

15 jours avant le concours :

1/ Envoi par e-mail de la convocation pour l'audition du-de la candidat-e

La convocation envoyée à chaque candidat-e précisera le jour, la salle (ou le lien zoom le cas échéant) et l'heure de l'audition. Il-Elle disposera de 10 mn de présentation, suivies de 10 mn d'échange avec le Jury.

La convocation prévient également le-la candidate qu'en participant à l'audition, il-elle s'engage sur l'honneur à ne pas enregistrer l'audition sous quelque forme que ce soit. Elle demandera également au candidat d'envoyer sa présentation en PDF par email au plus tard la veille du concours.

Pour les participant.e.s autorisé.e.s à réaliser leur audition en visioconférence, un test technique sera réalisé au préalable.

2/ Envoi des dossiers et de la grille de notation à tous les membres du jury.

- Ils devront retourner la grille à l'ED (ed261.3ch@u-paris.fr) au plus tard le 27 juin 2024 à midi.

- Les membres du jury n'évaluent pas les candidat-e-s postulant sur les thèmes de leur laboratoire.

- Une synthèse sera faite par la gestionnaire de l'ED qui sera présentée aux membres du jury lors du concours.

Concours

Les dates du concours sont le mardi 2 juillet et le mercredi 3 juillet 2024.

Le concours se déroulera en présentiel à l'Institut de Psychologie de Boulogne-Billancourt.

➤ Jury de concours

Le jury du concours est composé de tous les membres titulaires (ou remplacé-e-s par leurs suppléants) du Conseil de l'ED.

Une convocation leur sera envoyée avec la salle et le programme des auditions.

Les membres du jury doivent assister à l'ensemble des auditions pour prendre part aux délibérations et votes.

Le jury est présidé par la directrice de l'ED, Madame Karine Doré-Mazars.

Un.e vice-président.e sera désigné.e afin de prévoir une suppléance, pour la remplacer au cas où un.e candidat.e auditionnerait pour son thème ou si elle était empêchée d'assister aux auditions. Cette désignation est basée sur les critères d'ancienneté d'obtention du grade et d'absence de candidat.e au concours 2023.

➤ Déroulement du concours

Chaque audition sera programmée sur 30 minutes :

10 minutes de présentation, 10 minutes de questions et 10 minutes de battement pour assurer la transition entre la fin d'une audition et le début de la suivante.

Les règles du concours seront rappelées par la Présidente du jury avant de commencer les auditions.

Avant chaque audition, la présidente rappellera les consignes aux candidat-e-s (durée de présentation et durée des questions, engagement de non enregistrement par le-la candidat-e).

Après chaque audition, la présidente demandera aux candidat-e-s de signaler leur satisfaction ou non des conditions de leur audition.

Les membres du jury ne posent pas de questions aux candidat-e-s postulant sur les thèmes de leur laboratoire.

Il n'y aura pas de débat entre chaque audition. Les membres du jury débattront à l'issue de toutes les auditions.

Si un membre n'a pas pu assister à la totalité d'une audition, son vote ne pourra pas être pris en compte dans les délibérations.

➤ Votes

A l'issue de toutes les auditions, la présidente communiquera la première évaluation effectuée en amont du concours par les membres du jury.

Les membres du jury ne classent pas les candidat-e-s postulant sur les thèmes de leur laboratoire.

Chaque choix sera entré dans un tableau préparé à cet usage. Le tableau récapitulatif (votants anonymisés) sera partagé avec l'ensemble du jury afin de discuter en vue d'arriver à un classement définitif des candidat-e-s (la procédure pourra être renouvelée si besoin). L'objectif est d'arriver à une liste de 5 à 7 lauréat-e-s avec une liste complémentaire.

Cette liste des candidat-e-s classé-e-s sera ensuite soumise à validation par le jury de concours par un vote durant la séance.

Les candidats non encore diplômés seront classés sous réserve de l'obtention de leur diplôme avant septembre 2024. Dans ce cas, le classement final sera donc provisoire sous réserve de l'obtention des diplômes.

Après le concours

Les résultats validés seront publiés sur le site de l'ED le lendemain du concours et les candidat-e-s seront prévenu-e-s des résultats par e-mail. Ils seront transmis au CED.

Les candidat-e-s retenu-e-s pourront ensuite procéder à leur inscription administrative auprès de l'université.

Le-la candidat-e retenu-e n'ayant pas encore reçu la validation de son diplôme de Master aura jusqu'à fin septembre pour confirmer cette validation à l'ED. Si le diplôme n'est pas validé avant fin septembre, ou si un-e candidat-e retenu-e se désiste, le contrat doctoral sera attribué au- à la candidat-e suivant-e du classement effectué par le jury.

Si la situation sanitaire ne permet pas d'auditionner les candidat.e.s en présentiel, le concours 2024 des contrats doctoraux se fera en visioconférence selon les modalités ci-dessous.

Voici la procédure mise à jour, revue par le Bureau de l'ED, et validée par le Conseil de l'ED le 15 avril 2021.

Le concours se déroulera les mardi 2 et mercredi 3 juillet 2024 en visioconférence via le logiciel Zoom. Les membres du jury de concours sont les membres titulaires (ou leurs suppléants) du Conseil de l'ED.

Le concours vise à attribuer entre 5 et 7 contrats doctoraux pour la rentrée 2024.

Avant le concours

Le Bureau examine la recevabilité des dossiers de candidature reçus au plus tard le 6 juin 2024 à midi.

15 jours avant le concours :

1/ Envoi par e-mail de la convocation pour l'audition du-de la candidat-e

La convocation envoyée à chaque candidat-e précisera le jour et l'heure de l'audition en visioconférence avec les informations de connexion Zoom. Il-Elle disposera de 10 mn de présentation, suivies de 10 mn d'échange avec le Jury. La convocation précisera que le-a candidat-e doit posséder un équipement informatique disposant d'une caméra et

d'un micro, ainsi que d'une connexion internet fonctionnelle lui permettant de participer à l'audition.

La convocation préviendra également le-la candidate sur le fait que l'audition sera enregistrée et qu'en y participant, il-elle s'engage sur l'honneur à ne pas enregistrer l'audition sous quelque forme que ce soit. Elle demandera également au candidat d'envoyer sa présentation en PDF par email au plus tard la veille du concours.

Un test sera proposé à chaque candidat-e avant le concours pour s'assurer du bon fonctionnement du logiciel de visioconférence et de la maîtrise du partage d'écran pour la présentation par le-la candidate.

2/ Envoi des dossiers et de la grille de notation à tous les membres du jury.

- Ils devront retourner la grille à l'ED (ed261.3ch@u-paris.fr) le 27 juin 2024 à midi au plus tard.

- Les membres du jury n'évaluent pas les candidat-e-s postulant sur les thèmes de leur laboratoire.

- Une synthèse sera faite par la gestionnaire de l'ED qui sera présentée aux membres du jury lors du concours.

Concours

Les dates du concours sont le mardi 2 juillet et mercredi 3 juillet 2024.

Le concours se déroulera par visioconférence avec le logiciel Zoom. Un test sera fait avec les membres du jury au préalable.

➤ Jury de concours

Le jury du concours est composé de tous les membres titulaires (ou remplacé-e-s par leurs suppléants) du Conseil de l'ED.

Une convocation leur sera envoyée avec les informations de connexion Zoom et le programme des auditions. Les membres du jury doivent s'assurer de disposer d'une connexion internet fonctionnelle et d'être en mesure de siéger dans une pièce calme et isolée pour respecter la confidentialité des débats.

Les membres du jury doivent assister à l'ensemble des auditions pour prendre part aux délibérations et votes.

Le jury est présidé par la directrice de l'ED, Madame Karine Doré-Mazars.

Un.e vice-président.e sera désigné.e afin de prévoir une suppléance, pour la remplacer au cas où un-e candidat-e auditionnerait pour son thème ou si elle était empêchée d'assister aux auditions. Cette désignation est basée sur les critères d'ancienneté d'obtention du grade et d'absence de candidat au concours 2023.

➤ Déroulement du concours

Chaque audition sera programmée sur 30 minutes :

10 minutes de présentation, 10 minutes de questions et 10 minutes de battement pour assurer la transition entre la fin d'une audition et le début de la suivante.

Les règles du concours seront rappelées par la Présidente du jury avant de commencer les auditions. Le concours sera enregistré par le logiciel Zoom et archivé.

Avant chaque audition, la présidente rappellera les consignes aux candidat-e-s (durée de présentation et durée des questions, enregistrement par l'ED et engagement de non enregistrement par le-la candidat-e).

Après chaque audition, la présidente demandera aux candidat-e-s de signaler leur satisfaction ou non des conditions de leur audition. Les difficultés éventuelles de connexion seront consignées.

Les micros des membres du jury seront coupés pendant les auditions.

La demande de prise de parole pour les questions par les membres du jury devra se faire via la fonction conversation de Zoom.

Les membres du jury ne posent pas de questions aux candidat-e-s postulant sur les thèmes de leur laboratoire.

Il n'y aura pas de débat entre chaque audition. Les membres du jury débattront à l'issue de toutes les auditions.

La présidente et son suppléant doivent tous les deux avoir le rôle d'administrateur de la visioconférence afin que la présidente puisse être remplacée immédiatement en cas de problème.

Si un membre n'a pas pu assister à la totalité d'une audition à cause d'un problème technique ou autre, son vote ne pourra pas être pris en compte dans les délibérations.

[➤ Votes](#)

A l'issue de toutes les auditions, la présidente communiquera la première évaluation effectuée en amont du concours par les membres du jury.

Ensuite, chaque membre du jury sera contacté-e par la gestionnaire de l'ED par la conversation privée sur Zoom afin de recueillir son classement des candidats à retenir.

Les membres du jury ne classent pas les candidat-e-s postulant sur les thèmes de leur laboratoire.

Chaque choix sera entré dans un tableau préparé à cet usage. Le tableau récapitulatif (votants anonymisés) sera partagé avec l'ensemble du jury afin de discuter en vue d'arriver à un classement définitif des candidat-e-s (la procédure pourra être renouvelée si besoin). L'objectif est d'arriver à une liste de 5 à 7 lauréat-e-s avec une liste complémentaire.

Cette liste des candidat-e-s classé-e-s sera ensuite soumise à validation par le jury de concours par un vote Balotilo durant la séance.

Les candidats non encore diplômés seront classés sous réserve de l'obtention de leur diplôme avant septembre 2024. Dans ce cas, le classement final sera donc provisoire sous réserve de l'obtention des diplômes.

[Après le concours](#)

Les résultats validés seront publiés sur le site de l'ED le lendemain du concours et les candidat-e-s seront prévenu-e-s des résultats par e-mail. Ils seront transmis au CED.

Les candidat-e-s retenu-e-s pourront ensuite procéder à leur inscription administrative auprès de l'université.

Le-la candidat-e retenu-e n'ayant pas encore reçu la validation de son diplôme de Master aura jusqu'à fin septembre pour confirmer cette validation à l'ED. Si le diplôme n'est pas validé avant fin septembre, ou si un-e candidat-e retenu-e se désiste, le contrat doctoral sera attribué au- à la candidat-e suivant-e du classement effectué par le jury.
